



Le règne de l'hypocrisie et du mensonge



publié le 7 août 2019

Ainsi 162 députés français avaient invité la jeune suédoise Greta Thunberg à s'exprimer ce 23 Juillet devant les représentants de la Nation.

Les « arguments » invoqués par nombre des élus pour boycotter cet événement peuvent laisser dubitatif : « Instrumentalisée, gourou en jupe courte, nouvelle idole manipulée par des adultes, autiste, malade et

dépressive...»

De tels propos ne grandissent pas ceux qui les formulent. Ils sont insultants pour la personne, insultants aussi pour la jeunesse qui s'est engagée lors des manifestations du printemps dernier dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour le climat. Les résultats de la politique menée depuis des décennies par les adultes prétendument « responsables » devraient inciter à plus de prudence verbale. Beaucoup d'entre nous, s'ils avaient seize ans aujourd'hui, suivraient peut-être cette voie pour la raison évidente que beaucoup de ce que sera la vie future dépendra de la manière dont sont traitées aujourd'hui ces questions. Et c'est bien là que le bât blesse.

Quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur l'intervention de Greta Thunberg au sein du Parlement - elle n'a fait que citer des passages du rapport du GIEC, on peut légitimement s'interroger sur le bien-fondé d'une telle action - événement et une question se pose et s'impose.

Quelques heures plus tard, ce 23 juillet, a eu lieu à l'Assemblée Nationale, le vote sur le CETA, le traité de libre-échange avec le Canada, qui ouvre toutes grandes les portes de la France et de l'UE aux entreprises et aux producteurs canadiens. Il ne s'agit pas ici d'exposer le détail de ce que ce traité permet. Quelques exemples suffiront.

- Le Canada utilise dans sa production agricole 46 substances chimiques interdites en UE.

- « *Dans le top 5 des exportations de marchandises vers l'Union Européenne, celle du pétrole et combustibles minéraux a augmenté de 45.8% entre octobre 2017 et juillet 2018. Mentionné plus haut, ce chiffre serait expliqué notamment « par un gain économique de 1.3 milliard de dollars dans l'exportation de pétrole brut. »*

En 2014, le Parlement européen adoptait une directive sur la qualité des

carburants, dans laquelle les dommages environnementaux causés par ces hydrocarbures non conventionnels ne seront pas pris en compte. Toute barrière à l'importation de pétrole issu de sables bitumineux de l'Alberta, causant une destruction de la biodiversité, a désormais disparu.

« Cette adoption [de directive] était un préalable à l'application du CETA qui a eu lieu 3 ans après. On laisse désormais rentrer ce type de produit alors qu'on en interdit l'exploitation chez nous. » estime Samuel Leré, responsable Environnement et Mondialisation à la Fondation pour la Nature et l'Homme.

Cette décision européenne rentrerait par ailleurs en contradiction avec l'engagement d'Emmanuel Macron dans le cadre de l'accord de Paris et de sa velléité à réduire les émissions polluantes : " Emmanuel Macron avait promis de ne collaborer avec aucun pays qui ne respecterait pas les termes de l'accord de Paris. Or, l'industrie des sables bitumineux engendre une destruction massive de la biodiversité en Alberta et émet énormément de gaz à effet de serre. Le gouvernement Trudeau ne s'inquiète pas de la crise climatique ». (10 Mai 2019 . Lui président. Blog des Etudiants de l'Ecole supérieure de journalisme)

Et que dire du coût environnemental du transport à travers mers et ciel de ces millions de tonnes de marchandises dont la plupart entrent en concurrence avec ce que nous sommes à même de produire.

Répondant à Nicolas Hulot, son ancien ministre de l'écologie qui a demandé aux députés d'avoir le courage de voter contre ce traité, Emmanuel Macron qui commence à prendre peur, assure que toutes les garanties ont été prises et que des contrôles seront effectués pour garantir le respect des normes européennes. A combien de divisions s'élève le nombre d'inspecteurs et de contrôleurs chargés de ce travail ? Il ne le dit pas. On sait qu'il en manque beaucoup.

Ainsi, dans le même temps le Président et les députés LREM vont offrir au bon peuple l'émouvant spectacle de leur conviction à lutter en faveur du climat cependant qu'en coulisses ils votent à l'encontre de cet objectif. En effet, le texte a été adopté en première lecture par 266 voix contre 213. Les 266 voix "pour" sont celles de députés LREM et Modem et parmi les 213 voix "contre" se trouvent évidemment tous les opposants à Emmanuel Macron mais aussi 9 macronistes ! Enfin 74 députés se sont abstenus, dont 52 de la majorité.

Le CETA sera examiné en octobre au Sénat où la Macronie n'est pas majoritaire, donc le combat continue !